Wemmel

COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal 17 décembre 2012

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : M. Carpriau Bernard, président-échevin, M. Andries Christian, bourgmestre, M.

Van Langenhove Marcel, M. Mertens Roger, M. Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, M. Verhasselt Jan, M. Noltincx Didier, M. Coomans de Brachène Thierry, M. De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, M. Galluccio Roberto, M. Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, M. Verbist Eugène, M. De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden Lucia, M. Stubbe Alain, M. Mombeek Thierry, M. Vervloet Marc, Mme Eliane

Van den Bossche, conseillers, et Mme De Taeye Katrien, secrétaire

Excusée: Mme Van Cauwenberghe Fernande

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé par le Conseil par 20 voix pour et 2 abstentions (Eugène Verbist et Nathalie Dewell).

SEANCE PUBLIQUE

- 1. CPAS : modification budgétaire n° 1 exploitation et investissements : le Président du CPAS, M. J-M Geurts explique cette proposition : il en est pris connaissance.
- 2. CPAS : budget 2013 et planification pluriannuelle 2013 : approuvé A L'UNANIMITE.
- 3. Douzièmes provisoires : approuvé A L'UNANIMITE.
- 4. Taxe sur la construction de trottoirs : le Président commente ce point, qui est approuvé par 18 voix pour, 2 contre (Galluccio Roberto, Verbist Eugène) et 2 abstentions (Verhasselt Jan, De Lille Robert).
- 5. Taxe sur les panneaux d'affichage : le Président commente ce point : est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verbist Eugène).
- 6. Taxe pour le raccordement aux égouts publics : le Président commente ce point, qui est approuvé par 15 voix pour, 2 contre (Galluccio Roberto, Verbist Eugène) et 5 abstentions (Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, De Lille Robert).

- 7. Taxe sur les demandes, les notifications d'exploitation ou les changements d'établissements générant des nuisances : le Président commente ce point : est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Verhasselt Jan, Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).
- 8. Taxe sur la délivrance d'un certificat de conformité : le Président commente ce point. Après amendement (approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Roberto Galluccio, Eugène Verbist), les montants du règlement précédent sont maintenus. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Galluccio Roberto, Verbist Eugène).
- 9. Taxe sur la délivrance de documents administratifs : le Président commente ce point, qui est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Galluccio Roberto, Verbist Eugène).
- 10. Taxe communale forfaitaire : le Président commente ce point. Lors de la séance, M. Vansteenkiste introduit un amendement visant à accorder une exonération aux associations reconnues par la commune selon les prescriptions du règlement pour le soutien logistique. Cet amendement est approuvé par 19 voix pour, 2 contre (Roberto Galluccio, Eugène Verbist) et 1 abstention (Robert De Lille).
 Le point est approuvé par 19 voix pour, 2 contre (Galluccio Roberto, Verbist Eugène) et 1 abstention (Mme Van Baden Lucia).
- 11. Taxe sur les banques et les institutions financières : le Président commente ce point, qui est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verbist Eugène).
- 12. Taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires : le Président commente ce point. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Verbist Eugène).
- 13. Taxe règlementaire sur la construction : le Président commente ce point : est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).
- 14. Taxe sur les équipements de distribution de carburant : le Président commente ce point, qui est approuvé par 17 voix pour et 5 abstentions (Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).
- 15. Taxe sur l'occupation d'emplacements réservés aux forains, aux manèges et aux maraîchers : le Président commente ce point : est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verbist Eugène).
- 16. Taxe sur l'occupation du domaine public : le Président commente ce point, qui est approuvé par 16 voix pour, 2 contre (Galluccio Roberto, Verbist Eugène) et 4 abstentions (Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Mme Moreau Jacqueline, De Lille Robert).
- 17. Taxe sur le colportage : le Président commente ce point : est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verbist Eugène).
- 18. Taxe sur les enseignes lumineuses : le Président commente ce point : est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verbist Eugène).
- 19. Redevance sur le droit de place sur les marchés : le Président commente ce point : est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verbist Eugène).
- 20. Taxe sur les magasins de nuit et sur les bureaux publics de télécommunication : le Président explique ce point : est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verbist Eugène).
- 21. Taxe sur le stationnement : le Président explique ce point : est approuvé par 18 voix pour et 4 abstentions (Verhasselt Jan, Vansteenkiste Walter, Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).
- 22. Taxe sur les immeubles insalubres, inoccupés, à l'abandon ou en travaux inachevés : le Président commente ce point : est approuvé par 18 voix pour, 1 contre (Verhasselt Jan) et 3 abstentions (De Visscher Raf, Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).
- 23. Taxe sur les déversements clandestins : le Président commente ce point : est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Verhasselt Jan, Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).

- 24. Détermination des tarifs du cimetière communal : le Président commente ce point : est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).
- 25. Taxe sur le service de taxis et sur la location de véhicules avec chauffeur : le Président commente ce point : est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verbist Eugène).
- 26. Taxe sur les résidences secondaires : le Président commente ce point : est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia, Mme Van den Bossche Eliane).
- 27. Taxe sur l'enlèvement et l'entreposage de marchandises trouvées ou placées sur la voie publique suite à l'application d'une peine d'expulsion : le Président commente ce point, qui est approuvé par 19 voix pour, 2 contre (Galluccio Roberto, Verbist Eugène) et 1 abstention (Mme Van Baden Lucia).
- 28. Taxe sur les panneaux de signalisation pour sociétés et institutions : le Président commente ce point : est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verbist Eugène).
- 29. Taxe de recouvrement pour l'acquisition de l'assiette des voies publiques pour l'équipement de voirie pour les égouts : le Président commente ce point, qui est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Verhasselt Jan, Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).
- 30. Règlement-rétribution pour effectuer des travaux pour compte de tiers : le Président commente ce point, qui est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).
- 31. Règlement-rétribution pour les enquêtes publiques sur les demandes de permis de bâtir et les demandes de lotissements : le Président commente ce point. Un amendement est introduit en vue d'ajouter dans l'art. 3 qu'un montant de base de 100 € (1 lot) est dû par demande de lotissement, et 50 € par lot supplémentaire. Cet amendement est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions (Eugène Verbist, Nathalie Dewell) et l'échevin Van Langenhove était absent au moment du vote.
 - Le point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Verbist Eugène, Mme Dewell Nathalie).
- 32. Règlement-rétribution sur le stationnement en zone bleue : le Président commente ce point, qui est approuvé par 14 voix pour, 4 contre (Noltincx Didier, De Visscher Raf, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter) et 5 abstentions (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, Verbist Eugène, Mme Van Baden Lucia).
- 33. Dossier : Rond point Bosch Zijp rue Robberechts : arrêt du projet après refus du permis de bâtir : approuvé A L'UNANIMITE.
- 34. Dédoublement du collecteur des rues G. Gezelle, Rodenbach et connexion à l'étang du parc. Approbation du dossier modifié consécutivement au permis de bâtir partiel : l'échevin Vander Voorde commente ce point : est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Mme Van Baden Lucia).
- 35. Approbation du cahier spécial des charges pour un contrat de service : nomination d'un bureau de géomètres pour le mesurage et l'établissement d'un plan d'expropriation concernant la lutte contre l'érosion au niveau du Rassel : l'échevin Vander Voorde commente ce point : est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Mme Van der Straeten Monique, Mme Van Baden Lucia).
- 36. Remplacement des menuiseries externes de l'école communale maternelle francophone Approbation du décompte final : est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Mme Van Baden Lucia).
- 37. Règlement de rétribution du parc à conteneurs, désormais appelé « parc de recyclage » : approbation des modifications. L'échevin Vander Voorde commente ce point. Lors de la

séance, M. De Lille introduit un amendement visant à modifier les montants comme suit : 1 € au lieu de 2 €, 15 € au lieu de 12 €, 150 € au lieu de 100 € et remplacer le crédit de 12 € par 6 €.

Cet amendement est approuvé par 13 voix pour, 1 contre (Roberto Galluccio) et 8 abstentions (Christian Andries, Nathalie Dewell, Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten, Jacqueline Moreau, Herman Vander Voorde, Walter Vansteenkiste, Raf De Visscher).

Le point est approuvé par 17 voix pour, 2 contre (Galluccio Roberto, Mme Dewell Nathalie) et 3 abstentions (Andries Christian, Mme Van Baden Lucia, Mme Van den Bossche Eliane).

- 38. Statut juridique du personnel communal : approbation des modifications. Approuvé A L'UNANIMITE.
- 39. Prise en connaissance de la validation des élections communales 2012 : il en est pris connaissance.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseillère Dewell

Demande où en est l'élaboration du règlement sur les établissements Horeca. Le Bourgmestre répond que le service Sécurité intégrale est chargé du dossier. Une nouvelle législation relative aux normes sonores peut être utilisée pour aborder la problématique.

Conseiller Noltincx

Remercie M. Carpriau, qui a présidé le conseil communal, et les conseillers sortants.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale - Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 18 janvier 2013.

Wemmel, le 18 décembre 2012

Par ordonnance:

La Secrétaire

(s) K. DE TAEYE

Le Président (s) B. CARPRIAU